

# **COMPTE - RENDU DE SEANCE**

# COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11 Nombre de Conseillers en exercices : 9 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 7

Le 9 avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 30 mars 2018

<u>Etaient présents</u>: BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, LELONG Annabelle, FRESNEDA Virginie, STROUPPE André, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry

Absents excusés : VERITé Claire, REGINAUD Benoît

Secrétaire de séance : Annabelle LELONG

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire :
  - Création d'un budget annexe lotissement « chemin des Vergers »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

#### L'ordre du jour de la séance :

- 1- Création d'un budget annexe lotissement « chemin des Vergers »
- 2- Approbation des Comptes de gestion 2017
- 3- Vote des comptes administratifs 2017
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote des taux d'imposition taxes directes locales 2018
- 6- Vote des budgets primitifs 2018
- 7- Vote des subventions diverses 2018
- 8- Garde de pêche
- 9- Vente des cartes de pêche Etang Communal des Marnières
- 10- Vœu contre la désertification médicale
- 11- Questions diverses

# 16- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHEMIN DES VERGERS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la règlementation en vigueur, l'opération lotissement « chemin des Vergers » doit faire l'objet d'un budget annexe qui s'équilibrera de la façon suivante :

325 000 € pour la section de fonctionnement et 300 000 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un budget annexe lotissement « chemin des Vergers »
- Que ce budget sera assujetti à la TVA
- Adopte le budget primitif 2018 comme équilibré ci-dessus.

## 17 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Après s'être fait présenté les budgets uniques de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereau de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et toutes les recettes du compte de gestion de la commune et des budgets annexes sont justifiées, approuve les comptes de gestion

- commune
- commerce multi-services
- Lotissement
- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

#### 18- VOTE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2017

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur VERRET Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. BREUILLAUD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1°Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

# COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSE	EMENT	ENSEMBLE	
Libellés	Dépenses	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	ou	excédents	Déficits	excédents	Déficits	Excédents
	Déficits					
Résultats		178 112.98		149 767.37		327 880.35
reportés						
Opérations de	305 102.85	421 418.65	131 368.60	131 806.87	436 471.45	553 225.52
l'exercice						
TOTAUX	305 102.85	599 531.63	131 368.60	281 574.24	436 471.45	881 105.87
Résultats de		294 428.78		150 205.64		444 634.42
clôture						
Reste à			252 233.17	75 926.00	252 233.17	75 926.00
réaliser						
Totaux	305 102.85	599 531.63	383 601.77	357 500.24	688 704.62	957 031.87
Cumulés						
Résultats		294 428.78	26 101.53			268 327.25
définitifs						

# COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

	FONCTIO	ONNEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSEN	ИBLE
Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 426.86	1 578.70		1 578.70	3 426.86
Opérations de l'exercice	2 323.30	13 573.14	10 440.65	1 578.70	12 763.95	15 151.84
TOTAUX	2 323.30	17 000.00	12 019.35	1 578.70	14 342.65	18 578.70
Résultats de clôture		14 676.70	10 440.65			4 236.05
Reste à réaliser						
Totaux Cumulés	2 323.30	17 000.00	12 019.35	1 578.70	14 342.65	18 578.70
Résultats définitifs		14 676.70	10 440.65			4 236.05

# **COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT**

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		369 199.31	392 663.01		392 663.01	369 199.31
Opérations de l'exercice	116 274.22	66 154.87	1 835.00	116 166.28	118 109.22	182 321.15
TOTAUX	116 274.22	435 354.18	394 498.01	116 166.28	510 772.23	551 520.46
Résultats de clôture		319 079.96	278 331.73			40 748.23
Reste à réaliser						
Totaux Cumulés	116 274.22	435 354.18	394 498.01	116 166.28	510 772.23	551 520.46
Résultats définitifs		319 079.96	278 331.73			40 748.23

2°Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### 19- AFFECTATION DES RESULTATS

## \_□ BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Excédent d'investissement	150 205.64 €
Dépenses engagées non mandatées	252 233.17 €
Recettes à percevoir	75 926.00 €
Besoin de financement - 1068	26 101.53 €
Excédent de fonctionnement	294 428.78 €
Report à nouveau 002 -	268 327.25 €
Excédent investissement reporté 001 -	150 205.64 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 26 101.53 € au compte 1068 et le solde de l'excédent de fonctionnement 2017 soit 268 327.25 € au compte 002 de la section de fonctionnement en ce qui concerne le budget principal commune.

Il décide également les reports suivants concernant les budgets annexes :

# ☐ BUDGET ANNEXE COMMERCE-MULTI-SERVICES

Déficit d'investissement 001	10 440.65 €
Excédent de fonctionnement	14 676.70 €
Besoin de financement - 1068	10 440.65 €
Report à nouveau 002 -	4 236.05 €

# ☐ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Déficit d'investissement 001	278 331.73 €
Excédent de fonctionnement 002	319 079.96 €

# 20 -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Le Conseil Municipal après délibération décide de reconduire les taux d'imposition comme suit pour 2018 :

TAXES	TAUX VOTES	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	16,66 %	272 100	45 332 €
Taxe sur le foncier bâti	16.01 %	202 000	32 340 €
Foncier non bâti	34,45 %	91 800	31 625 €
TOTAUX			109 297 €

# 21 -VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le Conseil Municipal après avoir examiné chaque proposition vote à l'unanimité
□ Le budget unique - principal commune – 2018 qui s'équilibre à la somme de 679 957.44 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 704 005.50 € pour la section d'investissement.
☐ Le budget annexe commerce multiservices qui s'équilibre à la somme de 9 036.05 € pour la section de fonctionnement et 15 540.65 € pour la section d'investissement.

□ Le budget annexe lotissement qui s'équilibre à la somme de 346 679.44 € pour la section de fonctionnement et 284 303.52 € pour la section d'investissement.

# 22 - VOTE DES SUBVENTIONS DIVERSES 2018

Le Conseil Municipal après avoir examiné les différentes demandes de subventions décide d'attribuer les sommes suivantes :

-	PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
-	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	30.00 €
-	LA GAULE DU LYS	50.00 €
-	FONDS D'AIDE AUX JEUNES	21.70 €
-	INDRE INITIATIVE (convention 2016-2018)	300.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 6574.

#### 23- GARDE DE PECHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un garde de pêche assermenté pour effectuer des contrôles à l'Etang Communal des Marnières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à nommer un garde de pêche pour effectuer des contrôles à l'Etang Communal des Marnières
- Décide de lui attribuer une indemnité de 200.00 € net pendant toute la durée d'ouverture de l'Etang Communal des Marnières
- Décide qu'en cas d'absence de carte de pêche, il sera demandé au contrevenant de se rendre immédiatement au restaurant ou à la Mairie pour acheter une carte. En cas de fermeture du restaurant et de la Mairie le garde de pêche sera autorisé à vendre les cartes sur place.

## 24- VENTE DES CARTES DE PECHE Etang communal des Marnières

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recettes est instaurée pour la vente de cartes de pêche depuis le 14 Mai 1982 et que les deux régisseurs ont été désignés par arrêté municipal le 27 juin 2016. Il propose que le garde de pêche soit nommé régisseur adjoint suppléant afin de vendre les cartes de pêche à l'Etang communal en cas de fermeture du restaurant et de la Mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à nommer le garde de pêche régisseur adjoint suppléant par arrêté Municipal dans les conditions précitées et décide de ne pas modifier les tarifs de vente des cartes de pêche pour l'année 2018:

Habitants de la commune de JEU-LES-BOIS:

#### Personnes « Extérieures » à la Commune :

## 25- VŒU CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Départemental concernant la désertification médicale dans le département de l'Indre. Le nombre de médecins libéraux généralistes installés ne cesse de diminuer. L'accès aux soins n'est plus assuré pour une part croissante de la population et se détériora encore plus à l'avenir.

C'est pourquoi le Conseil Départemental de l'Indre demande avec gravité et insistance qu'une régulation territoriale du conventionnement des médecins libéraux généralistes et spécialistes soit mise en place pour répondre plus justement au besoin de santé des populations.

De même, le Département de l'Indre demande qu'une réflexion soit engagée sur les modalités de sélection appliquées pour l'accès aux études de médecine, dont aujourd'hui le lien avec les aptitudes nécessaires à l'exercice de la médecine semble très ténu, voir absent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutient à l'unanimité le vœu formulé par le Conseil Départemental de l'Indre et autorise Monsieur le maire à formuler ce même vœu à l'attention de Monsieur le Président de la République et de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé.

#### **Questions diverses**:

- Il est décidé qu'une commission se réunisse pour l'organisation des locations gîte et salle des fêtes afin de définir les heures consacrées au ménage et aux états des lieux
- Travaux éclairage public : le Maire a demandé à l'entreprise CITEOS de fixer un RDV pour la réception des travaux

Le secrétaire de Séance, Annabelle LELONG

Le Maire, Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,